

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-003

du 19 mai 2022

n°003

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCE, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

L'adoption du compte administratif au conseil municipal de ce jour, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- *si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,*
- *si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.*

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220519-003****du 19 mai 2022****n°003****page 2/3**

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe des parcs de stationnement),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2021 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2021 (comprenant le résultat de l'exercice 2021 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	4 487 535,12 €
Solde des crédits reportés de 2021 à 2022	0,00 €
Solde de la section de fonctionnement	4 487 535,12 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2021 (comprenant le résultat de l'exercice 2021 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 1 237 252,19 €
Solde des crédits reportés de 2021 à 2022	- 58 777,89 €
Solde de la section d'investissement	- 1 296 030,08 €

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **4 487 535,12 €** selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 2 987 535,12 euros,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 500 000 € euros,
- en déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 1 237 252,19 € euros.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2021 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2021 (comprenant le résultat de l'exercice 2021 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 75 201,69 €
Solde des crédits reportés de 2021 à 2022	0,00 €
Solde de la section de fonctionnement	- 75 201,69 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220519-003****du 19 mai 2022****n°003****page 3/3**

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2021 (comprenant le résultat de l'exercice 2021 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 233 755,77 €
Solde des crédits reportés de 2021 à 2022	- 8 094,12 €
Solde de la section d'investissement	- 241 849,89 €

constate :

- la reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de – 75 201,69 € en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).
- la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit – 233 755,77 € en déficit d'investissement reporté (article 001).

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU DOMINGO, P. BAZIN(+ 1 pouvoir),

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUUD



